

**Arrêté n°DEC2-2024-04 du 6 septembre 2024 nommant la présidente de jury de l'examen conduisant à l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) par la voie de la validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAEP)**

**Académie de Paris**  
(Session 2025)

Le Recteur de la région académique Ile-de-France, Recteur de l'Académie de Paris, Chancelier des Universités de Paris et d'Ile-de-France ;

**Vu** les articles D.222-4 à D.222-10-1 du Code de l'éducation ;

**Vu** le décret n°2017-169 du 10 février 2017 modifié relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée ;

**Vu** l'arrêté du 10 février 2017 modifié relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive ;

**Vu** la circulaire du 12 février 2021 relative à la formation professionnelle spécialisée et certificat d'aptitude aux pratiques de l'éducation inclusive.

**- ARRÊTE -**

**ARTICLE 1 :** Est nommée, pour la session 2025, présidente de jury du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) par la validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAEP), Madame Christelle GAUTHEROT, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale chargée des écoles et des collèges de l'académie de Paris.

**ARTICLE 2 :** Le Directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 06 septembre 2024

Le Recteur de la région académique Ile-de-France  
Le Recteur de l'Académie de Paris,  
Chancelier des Universités de Paris et d'Ile-de-France

  
Bernard BEIGNIER